



Procès verbal Conseil Municipal

Date	04/10/2017
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	19h15 - 21h07
<u>Présents</u> :	LAINE-HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MOREL Jean-Christophe, DONATI Gérard, LAINE-HUGENSCHMITT Angélique, Nora KEBAILI, SIBLOT Hayette.
<u>Absent excusés</u> :	ALBRIEUX Astrid (Donne pouvoir à Thierry GABLE) MOLITOR Thierry SURLEAU Cindy (Donne pouvoir à LAINE-HUGENSCHMITT Angélique)

Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, un secrétaire en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE-HUGENSCHMITT Angélique,

La secrétaire de séance est Madame LAINE-HUGENSCHMITT Angélique.

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.

En raison du plan Vigipirate renforcé, la porte de la mairie est fermée dès le début de la séance, le public devra donc sonner pour entrer en salle du Conseil.

De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.

Ordre du jour

I. Urbanisme

- 1) Rétrocession d'une partie du site de la SED de l'EPF à la commune
- 2) Remises de voies par APRR consécutives à l'élargissement de l'A36

II. Finances

- 1) Décision modificative 2 budget communal 2017
- 2) Décision modificative 2 budget des Ramblas 2017
- 3) Subventions pour ravalement de façade
- 4) Remboursement Madame Le Maire frais postaux suite à la panne ligne fax mairie
- 5) Remboursement Service Francas sur la commune d'Audincourt
- 6) Renouvellement du contrat maintenance ascenseur mairie

III. Divers

- a) **Modification des emplois du temps des employés (suite)**
- b) **Don du comité des fêtes Fest'Arbouans suite à la fête des Ours du 30 septembre 2017**
- c) **Démission d'un membre de la commission culture, sport et associations et intégration d'un nouveau membre**
- d) **Création d'une place de taxi annule et remplace la délibération du 30 à septembre 2017**

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2017.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

I. Urbanisme

1) Rétrocession d'une partie du site de la SED de l'EPF à la commune

Cette délibération a pour objectif le rachat du bien en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF).

Monsieur Pascal BALLY expose au Conseil Municipal que la commune a sollicité l'EPF dans le cadre d'un portage foncier en vue de réaliser un projet de lotissement dit les Ramblas sur l'ancien site de la SED.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, a été conclue entre la commune et l'EPF.

Suite à la signature de la convention opérationnelle, l'EPF a acquis pour le compte de la commune les biens suivants (Vidéo projection aux élus) :

Parcelles cadastrales	Surface en m ²	Adresse
AA163	163	1 rue du Stade
AA 164	317	1 rue du Stade
AA 166	Pour partie	1 rue du Stade
AA 167	2 462	Aux Coires
AA 168	357	Aux Coires
AA 169	327	Aux Coires
AA 172	Pour partie	Aux Coires
AA 175	Pour partie	Aux Grands Champs
AA 176	Pour partie	Aux Grands Champs
AA 177	Pour partie	Aux Grands Champs
AA 178	Pour partie	Aux Grands Champs
AB-263	285	Aux Croises
AB-274	693	Rue du stade
AD-61	8-315	Derrières des Curtils

Les parcelles en noir sont remises dans le domaine communal, les parcelles en bleues sont remises dans le domaine communal pour partie, les parcelles en rouge restent en portage.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la commune d'ARBOUANS s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur. Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage. Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, assurances, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine, par un courrier en date du 09/12/2013 référencé 2013-020V1099 (Document officiel projeté aux élus), a estimé le prix d'acquisition de ce bien. Le projet de la commune d'ARBOUANS étant sur le point de se réaliser, il est donc proposé au conseil municipal de demander à l'Etablissement Public Foncier du Doubs Interdépartemental, la rétrocession des biens indiqués ci-dessus.

La rétrocession s'effectuera au profit de la commune. Elle aura lieu moyennant le prix d'acquisition de 700 000 EUROS payé par l'EPF majoré des frais engagés, dont la liste non exhaustive est la suivante (certains coûts étant calculés en fonction de la date de signature de rétrocession) :

- Prix d'acquisition initial.
- Frais d'acte notarié initiaux.

Le cas échéant une taxe sur la valeur ajoutée pourra être appliquée.

Il conviendra également de procéder au paiement du solde des frais de portage du lors de la signature de l'acte de rétrocession. Au cas où l'avis d'imposition de la taxe foncière pour l'année en cours viendrait à être appelé auprès de l'EPF, la commune s'engage à rembourser cette taxe à l'EPF à première demande.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus passent au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

et décident,

- de demander à l'EPF la rétrocession des biens en portage aux prix de 700 000 euros et conditions visés ci-dessus au profit de la commune d'ARBOUANS
- d'autoriser Madame Le Maire, Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT, à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant,

Point sur le projet d'aménagement :

- Démolition en cours, plan général de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé sur le site internet et à disposition du public en mairie
- Présentation du projet d'aménagement à la population, mercredi 15 novembre 2017 à 18h30 salle des fêtes
- Etude du cahier des charges du lotissement, groupe de travail élus : LAINE HUGENSCHMITT Nathalie, Pascal BALLY, LAINE-HUGENSCHMITT Angélique
- Etudes de sol post-travaux, enquête de la loi sur l'eau, études archéologiques (Hiver 2017/2018)

Pour la viabilisation des parcelles et la commercialisation, les informations seront données d'ici la fin de l'année.

2) Remises de voies par APRR consécutives à l'élargissement de l'A36

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A36 et du rétablissement des voies de communication, Madame le Maire :

- Informe que la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A36 qui traverse le territoire de la Commune d'ARBOUANS
- Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge d'APRR.
- Suite à l'exposé du Maire, et après délibération du Conseil Municipal,

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A36, telle qu'elle figure au plan projet.
- Note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes-Paris-Rhin-Rhône.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

II. Finances

1) Décision modificative 2 Budget communal 2017

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses</i>
art 66111 : +559	art 1331 : + 1 699
art 60612 : -927	art 1641 : + 368
Ligne 023 : + 368	art 10223 : + 400
	art 2183 : - 400
Total : 0	Total : 2 067
<i>Recettes</i>	<i>Recettes</i>
Néant	art 1341 : + 1 699
	ligne 021 : + 368
	Total : 2 067

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2) Décision modificative 2 Budget des Ramblas 2017

BP du lotissement Les Ramblas									
2017									
investissement									
dépenses					recettes				
art	art	BP	DM	Total	nature	art	montant	DM	Total
					Excédent d'investissement reporté	1	1 840 949		1 840 949
Opérations réelles					Opérations réelles				
remboursement de dettes	1641	1 765 449	-500 000	1 265 449	prêt relais	1641			0
Opérations d'ordre				0	Opérations d'ordre				0
Stocks – en-cours terrain	3351			0	Stocks – en-cours terrain	3351			0
Stocks – en-cours études	3354	149 110	0	149 110	Stocks – en-cours études	3354	129 710		129 710
Stocks – en-cours travaux	3355	7 500	500 000	507 500	Stocks – en-cours travaux	3355	7 500		7 500
Stocks – en cours frais annexes	33581	7 500	0	7 500	Stocks – en cours frais annexes	33581			0
Stocks – en-cours frais annexes financiers	33586	70 441	0	70 441	Stocks – en-cours frais annexes financiers	33586	21 841		21 841
total		2 000 000	0	2 000 000	total		2 000 000	0	2 000 000
-									
fonctionnement									
dépenses					recettes				
nature	art	montant	DM	Total		art	montant	DM	Total
Déficit de fonctionnement reporté	2	3 000		3 000					
Opérations réelles				0	Opérations réelles				
acquisition	6015	350 000	350 000	700 000	ventes	7015	350 000	350 000	700 000
frais sur acquisition	6015			0					0
divers sur acquisition	6015			0					0
Etudes	6045	19 400		19 400					0
aménagement	605		500 000	500 000					0
aménagement (réalisés par le BP en 2015)	605			0					0
Frais de personnel	6413	7 500		7 500					0
intérêts prêt long terme	6611	45 600		45 600					0
				0					0
Opérations d'ordre				0	Opérations d'ordre				0
				0	Charges courantes transférées	791	7 500		7 500
frais transférés	608	56 100		56 100	intérêts transférés	796	48 600		48 600
Variation des stocks	7133	159 051	0	159 051	Variations des stocks	71355	234 551	500 000	734 551
total		640 651	850 000	1 490 651	total		640 651	850 000	1 490 651

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3) Subvention pour ravalement de façade

Monsieur Pascal BALLY présente la demande de subvention de Madame et Monsieur JOUET Vincent pour un ravalement de façade demeurant au quartier des vignottes, à ARBOUANS.

La facture représente un montant total de 7 579 € TTC.

Selon la délibération du 26 février 2016, une subvention de 20% peut être accordée, avec un plafond de 500 euros.

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal accorde à Madame et Monsieur JOUET une subvention de 500 €, dépense imputée au compte 6574 de l'exercice 2018.

Monsieur Pascal BALLY présente la demande de subvention de Madame et Monsieur JASKULSKI pour ravalement de façade demeurant à la rue des écoles, à ARBOUANS.

La facture représente un montant total de 6 344 €.

Selon la délibération du 26 février 2016, une subvention de 20% peut être accordée avec un plafond de 500 euros.

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal accorde à Madame et Monsieur JASKULSKI une subvention de 500 €, dépense imputée au compte 6574 de l'exercice 2018.

4) Remboursement Madame Le Maire frais postaux suite à panne ligne fax mairie

(Madame Le Maire ne prend pas part au vote)

Monsieur Thierry GABLE expose que suite à la panne de la ligne faxe depuis un mois suite au passage d'un technicien de Netcom, la machine à affranchir ne peut être utilisée. De ce fait, Madame Le Maire a dû à plusieurs reprises se déplacer à la poste pour les envois postaux sur ses fonds propres par carte bancaire. Les coûts de frais postaux s'élèvent à 64,74 euros.

Monsieur Thierry GABLE demande aux élus d'accorder à Madame le Maire le remboursement de cette somme.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus passent au vote,

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire explique que, pour réduire les couts de téléphonie, la commune a changé de prestataire, il s'agit pour le moment de Netcom. Le transfert des lignes est en cours. Madame Le Maire s'excuse du désagrément occasionné pendant cette situation.

Par ailleurs, l'augmentation des envois par mail, il paraît judicieux dans un souci d'économie, de ne pas renouveler la ligne fax et de résilier la machine à affranchir. Le courrier sera affranchi par le biais d'une carte professionnelle.

Arrivée de madame CHABOUDEZ (19h49) pour présenter un projet animation petite enfance dans le bâtiment périscolaire.

Au cours de cette séance de Conseil Municipal, Madame Le Maire a proposé d'écouter Madame Viviane CHABOUDEZ qui est venue présenter un projet animation petite enfance (0-5 ans) dans le bâtiment périscolaire. Il s'agit d'une animation Parents/Enfants payante menée par Madame CHABOUDEZ, sur une fréquence et horaire hors périscolaire à déterminer. La commune mettrait le local à disposition sous forme de convention à titre payant.

Pour contribuer à la réflexion, les élus ont demandés à Madame Viviane CHABOUDEZ de faire un état des potentielles demandes sur la commune. Pour ce faire Madame Viviane CHABOUDEZ pourra se rapprocher du secrétariat de mairie, de la directrice de l'école primaire et la directrice du périscolaire pour réaliser un sondage.

Reprise du Conseil Municipal à 20h12.

5) Remboursement Service Francas sur la commune d'Audincourt

Madame Le Maire expose une demande de subvention de Madame Séverine GODEY, pour son enfant Blandine dans le cadre des Francas du Doubs pendant les vacances d'avril 2017 (4 jours) et Août 2017 (13 jours).

En effet, le centre d'ARBOUANS étant fermé, il a été convenu que les enfants seraient accueillis au centre d'Audincourt au tarif extérieur à la commune, la commune honorant la différence de 6 euros par jour sur les périodes fermées au centre d'ARBOUANS, c'est à dire une semaine en avril et une semaine en août), afin de permettre aux familles qui ont une nécessité de garde de ne pas être pénalisées, dans les limites des places disponibles.

Sur ce principe, Madame Le Maire propose de rembourser 4 jours pour les vacances d'avril et 5 jours pour les vacances d'été soit 9 fois 6 euros, soit 54 euros.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus ont pris la décision de reporter ce point au prochain Conseil Municipal au motif que par le passé la ville d'Audincourt faisait payer à la famille le tarif communal d'Audincourt. Un courrier sera fait à cette famille et aux Francas du Doubs.

6) Renouvellement du contrat maintenance ascenseur mairie

Monsieur Pascal BALLY expose que le contrat maintenance ascenseur annuel avec KONE a été résilié le 11 février 2017 pour une remise en concurrence. Le prestataire KONE a réduit son cout annuel, après étude, il reste le plus compétitif. De ce fait, il est proposé au conseil municipal de reprendre ce prestataire pour une somme de 1 249,20 TTC euros sur un contrat d'un an à partir de la date de la délibération.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Après études et discussions,

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

III. Divers

a) Modification des emplois du temps des employés (suite de la mise en place du retour à la semaine de 4 jours à l'école)

Pour le personnel communal :

- Pour l'Atsem : ré-annualisation de la totalité de ses heures en fonction de la semaine de 4 jours.
- Pour l'agent d'entretien des écoles, report de ses deux heures cinquante par semaine aux écoles à la salle des fêtes
- Pour le personnel d'entretien du périscolaire, il s'agit d'un changement d'horaire pour le mercredi, du matin à l'après-midi. De plus, les trois heures d'entretien des vestiaires football sont reportées sur le périscolaire, car le club de football est dorénavant autonome dans son entretien.
- Pour le personnel de la bibliothèque, il s'agit de donner trois heures à la restauration scolaire plus trois heures à la place d'un contrat aidé non renouvelé à partir du 09 octobre 2017.

Toutes ces modifications ont été décidées avec les agents, dès le retour à la semaine des 4 jours. La commune va saisir l'avis de la commission paritaire suite à cette délibération.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Après études et discussions,

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b) Don du comité des fêtes Fest'Arbouans suite à la fête des Ours du 30 septembre 2017

Monsieur Thierry GABLE expose qu'un don de 455,50 € sera versé à la commune en produit exceptionnel (Article 7788, recettes de fonctionnement) par le Comité des fêtes Fest'Arbouans suite à la soirée alsacienne de la fêtes des Ours, samedi 30 septembre 2017.

Monsieur Thierry GABLE remercie toutes les personnes qui se sont investit bénévolement pour que cette soirée soit une réussite.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus passent au vote,

Pour :10 Contre : 0 Abstention : 0

c) Démission d'un membre de la commission culture, sport et associations et intégration d'un nouveau membre

Monsieur Thierry GABLE fait lecture de la lettre de démission de Monsieur Bernard CREVOISIER et propose l'intégration de Madame HUMANN.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

d) Création d'une place de taxi annule et remplace la délibération du 30 septembre 2017

Madame le Maire expose que dans le cadre d'un souci de développement économique de la commune et dans l'intérêt de nos administrés, il est intéressant d'avoir un taxi sur la commune ;

Madame Le Maire explique :

Vu l'article 10 et 11 du décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant taxi, Considérant qu'une autorisation de circulation et stationnement en vue de l'exploitation d'un taxi a été délivrée sur la commune d'arbouans, et qu'un emplacement a été matérialisé afin de réserver une place de stationnement pour un artisan taxi au 12 rue des écoles.

Considérant que cet emplacement est soumis à redevance concernant l'occupation du domaine public. Sur la proposition de Madame Le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2017, le montant de la redevance de droits de place « Taxi » à 40 euros par emplacement. La commune va soumettre cette demande à la commission départementale des taxis pour que Madame Virginie SALVADOR commence son activité par arrêté municipal.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : Contre : Abstention :

Après études et discussion, les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Prochaine Conseil Municipal vendredi 01 décembre 2017 à 19h00

Fin du conseil municipal à 21h07